

# PROGRAMME DE TERMINALE HISTOIRE

## Grille d'aide pour élaborer un récit historique sur le thème 4 proposée par M. Toniutti

**THEME 4 : Le monde, l'Europe et la France depuis les années 1990 entre coopérations et conflits.**

(8-10 heures)

1990 marqua un nouveau tournant historique et une nouvelle espérance dans la mise en place d'un ordre mondial dont les fondements restaient ceux de 1945 (ONU, GATT, DUDH, « directoire » des grandes puissances...). En outre, la compétition des modèles politiques, idéologiques et sociaux semblait prendre fin, signant la victoire du libéralisme économique et -selon les lieux- politique sous l'égide d'une unique « hyperpuissance » étatsunienne.

Toutefois, cette « fin de l'histoire » annoncée n'eut pas lieu. Au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, les rapports de puissances étaient bouleversés par une multipolarité et une interdépendance croissantes et de nouvelles conflictualités.

- Chine, UE, « BRICS », G20... aspiraient à la puissance et faisaient renaître la perspective de « modèles » alternatifs voire concurrents.
- ONG, FTN et « sociétés civiles » mondialisées, mouvements politiques (y compris terroristes) cherchent désormais à peser sur la résolution des nouveaux défis.

L'étude de la France, dans ce contexte international, permet de rappeler que le cadre national est toujours essentiel dans la définition des politiques. Une des controverses sur le monde contemporain porte d'ailleurs sur la résurgence du national – voire du nationalisme- au détriment du multilatéralisme.

### Chapitre 1. Nouveaux rapports de puissance et enjeux mondiaux

Le tournant de 1989-1991 a pu être interprété comme la fin d'une parenthèse et l'application effective de l'ordre mondial souhaité en 1945, que la Guerre froide aurait empêché : application du multilatéralisme et du droit international sous l'égide d'une hyperpuissance libérale. Toutefois, progressivement, les dominants du XX<sup>e</sup> siècle furent concurrencés ou contestés et perdaient le monopole de la puissance.

D'autres États aspiraient à devenir ou redevenir influents donnant naissance à un monde multipolaire voire *apolaire* (aucune puissance ou alliance de puissances ne peut, à elle seule, résoudre l'ensemble des crises auxquelles le monde est confronté). D'autres acteurs entendaient également jouer un rôle international : ONG, sociétés civiles, associations d'États, groupes terroristes, entreprises multinationales...

Mais c'est la notion même de puissance qui était et reste interrogée. Selon Bertrand Badie, la détention des formes traditionnelles de la puissance n'est plus suffisante pour résoudre les enjeux mondiaux, ce sont désormais « les faibles » qui font l'agenda international :

- la faiblesse des nations des Suds engendre des situations de crise sociales, politiques ou militaires lorsque des fractions des sociétés se soulèvent.
- les États sont de plus en plus interdépendants (y compris les plus puissants à l'égard des faibles)
- La communication généralisée étend au monde les débats, les mobilisations, les violences.
- Les conflictualités prennent de nouvelles formes.

Cette situation rend plus difficiles les réponses aux enjeux mondiaux (justice internationale, écologie, crises sanitaires, règlement des conflits...). Certaines sont toutefois tentées ou pensées.

IDÉES GÉNÉRALES ESSENTIELLES	ILLUSTRATIONS	REPÈRES, ACTEURS , NOTIONS INCONTOURNABLES	CAPACITÉS QUI POURRAIENT ÊTRE INTÉRESSANTES A TRAVAILLER
<p>La fin de la Guerre froide semblait permettre la mise en œuvre de l'ordre international « libéral » sous les auspices des États-Unis et (jusqu'en 1991) de l'URSS (Gorbatchev étant favorable, dans Perestroïka, à « la suprématie de l'idée universelle »)</p> <p>(1h)</p> <p>Toutefois, cet ordre international connaît à son tour une recomposition : après le temps de « l'hyperpuissance américaine », vient celui de la multipolarité et du retour des tensions, de la compétition.</p> <p>Les grands affrontements laissent la place à de nombreux conflits intra-étatiques liés à l'affaiblissement des États ou des nations (difficultés à faire vivre ensemble des groupes sociaux ou ethniques...).</p> <p>On assiste à une nouvelle course aux armements et au recours à d'autres formes de « confrontation » : cyberguerre, usage des réseaux sociaux, terrorisme, ...</p> <p>Ces nouvelles formes de conflictualité échappent à la régulation par l'ONU ou par l'interventionnisme des « grands » .</p>	<p><u>La première « guerre du Golfe » (1991)</u> peut être évoquée : une coalition internationale autorisée par l'ONU pour « mettre fin à une violation du droit international »</p> <p><u>L'organisation d'une conférence de paix israélo-arabe à Madrid (1991)</u> peut être évoquée rapidement afin de donner une suite au récit sur l'affrontement israélo-palestinien des chapitres précédents et fournir un autre exemple de cette espérance en une résolution des conflits après 1991.</p> <p><b><u>La fin de l'apartheid en Afrique du Sud (1991) (PPO)</u></b> : le régime de ségrégation n'est plus défendu (comme rempart au communisme) et apparaissait comme contraire au libéralisme</p> <p><u>Les attentats islamistes des années 1990</u> puis ceux du <b><u>11 septembre 2001 (PPO)</u></b> : peuvent illustrer le terrorisme comme « nouvelle » forme de conflictualité (une forme d'action du « faible contre le fort » en prenant pour cible les sociétés civiles). Ils montrent aussi la difficulté d'y répondre par les formes traditionnelles : interventions militaires aux conséquences désastreuses (jusqu'à la guerre syrienne) et impuissance de l'ONU.</p> <p><u>« Les printemps arabes » (2011)</u> : la mobilisation des sociétés contre un ordre national mais aussi international, favorisée par les réseaux sociaux. Ils donnent des résultats très différents selon les lieux.</p>	<p>Multilatéralisme / unilatéralisme</p> <p>Apartheid</p> <p>Terrorisme, islamismes</p> <p>révolte, révolutions, soulèvements</p>	<p>Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations différentes</p> <p>Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques : « le 11 septembre » peut être l'occasion de mener une réflexion sur l'importance historique d'un événement : fut-il une date-charnière dans la périodisation ? (cf. programme de Seconde)</p>

(1h)			
Cette situation nécessite des réponses multidimensionnelles (lutte contre les inégalités, contre les conséquences des dégâts écologiques, contre les violations des droits de l'homme) auxquelles les acteurs non-étatiques entendent participer. Tandis que les formes d'une gouvernance mondiale se cherchent (élargissement des « G », perte de légitimité des institutions internationales, réunion de sommets internationaux...)	<p><u>Les génocides, crimes de masse et l'exigence d'une justice internationale</u> : la mise en place de la CPI, la « compétence universelle », les tribunaux internationaux (héritiers de ceux de 1945) : pour l'ex -Yougoslavie, le Rwanda 1994-2015). On peut évoquer les limites de la justice internationale.</p> <p><u>L'action internationale d'une ONG (Amnesty...)</u></p> <p><u>Des accords de Kyoto (1992) aux COP.</u></p>	<p>CPI, génocide, crime contre l'humanité, « écocide », nationalisme la compétence universelle</p> <p>G7, G20</p> <p>ONG</p>	<p>Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, lu et vécu.</p>
(1h)			

## Chapitre 2 : La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question.

**Les années 1990 constituèrent une nouvelle étape dans la construction européenne en cours depuis 1950. Deux mouvements concomitants s'accélérent : l'élargissement et l'intégration de cette association à la fois économique et politique. Toutefois, la définition de ce que doit être cette association de pays continue à faire l'objet de débats au fur et à mesure des traités, des élections ou des crises. Le projet européen semble moins évident au début du XXI<sup>e</sup> siècle.**

La fin de l'affrontement Est-Ouest mit fin à la division de l'Europe, permettant ainsi un considérable élargissement de la CEE devenue UE dans les années 90 et 2000.	L'élargissement de 2007 et l'intégration des pays d'Europe de l'Est	La fin du « rideau de fer » dont le mur de Berlin CEE / UE intégration/Élargissement Kohl- Mitterrand	Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, lu et vécu.
30 mn			

<p>Au début des années 1990, le Traité de Maastricht et les accords de Schengen avaient pour but de relancer le projet européen en organisant une plus grande intégration des pays membres.</p> <p>(1h 30)</p>	<p>Le traité de Maastricht, parmi tous les autres, constitua une étape importante de la construction européenne. Il visait à donner une dimension plus politique à « l'Europe » (ce dont témoigne le changement de nom). <b>Le tunnel sous la Manche (1994)</b> (PPO) illustre cette volonté d'intégration en droit (les traités) mais aussi de fait (par une infrastructure qui associait davantage les îles britanniques au continent). L'étude du tunnel peut être l'occasion de montrer une dimension essentielle de l'intégration européenne : l'ouverture des frontières (qui n'est pas leur effacement !).</p> <p><b>L'euro : genèse, mise en place et débats (PPO).</b> Au-delà de sa fonction économique (faciliter les échanges) l'euro est un instrument politique voire « culturel » de la construction européenne : il doit associer davantage les États mais aussi des millions d'individus dans le but de créer un sentiment d'appartenance</p>	<p>Traité de Maastricht Accords de Schengen Euro, zone euro</p>	<p>Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, lu et vécu.</p>
<p>Toutefois, la définition de ce que doit être cette association de pays continue à faire l'objet de débats au fur et à mesure des traités, des élections ou des crises. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, un « projet européen » continue d'être construit mais il semble plus difficile à faire partager à une partie des opinions publiques et des États.</p> <p>(1H)</p>	<p>La « crise grecque », le « brexit », la « crise des migrants » et celle de la Covid19 permettent de montrer que derrière les débats techniques se discute à nouveau la nature de l'Europe, toujours en construction (Quelles solidarités ? Quel degré d'intégration ? Quel projet à long terme ?). Ce peut être aussi l'occasion de montrer les avancées et les réussites de la construction européennes.</p>	<p>referendum de 2005 brexit euroscepticisme / fédéralisme/ souverainisme</p>	<p>Procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique : confronter plusieurs points de vue.</p>

**Chapitre 3 : La République française depuis 1988 (3-4 H) :** « la République » est le régime dans lequel la décision politique est le fait « de tous et toutes ». Son étude ne doit donc pas se limiter à la vie institutionnelle mais prendre en compte les autres acteurs de la vie politique : citoyen(ne)s, associations, médias... Depuis les années 90, la France semble dominée par la multiplicité des « crises » (économique, sociale, politique, écologique). Pourtant, il paraît difficile de considérer que ces « crises » perdurent depuis 50 ans. Ne s'agit-il pas plutôt de mutations profondes souvent génératrices d'anxiétés ?

<p>La V° république est un régime stable mais dans lequel la vie politique semble en crise</p> <p>(2h)</p>	<p>Le régime institutionnel semble solidement installé mais il n'échappe pas aux critiques, en particulier concernant la concentration des pouvoirs et la possibilité de participation des citoyens.</p> <p>Abstention, votes contestataires, discrédit des élu(e)s, baisse de l'engagement dans les partis ou les syndicats traditionnels signent une « crise » de l'adhésion au système politique .</p> <p>Mais on peut y voir davantage une mutation. Plutôt qu'un rejet ne s'agit-il pas d'une aspiration à d'autres formes de participation des citoyen(ne)s à « la politique » (cf. manifestations des « Gilets jaunes », mobilisations pour ou contre des projets d'aménagements, pour ou contre l'extension des droits...).</p> <p>Des réformes tentent d'adapter la constitution. Mais des débats restent ouverts (par exemple : l'extension du suffrage aux moins de 18 ans ou aux étrangers, voire une nouvelle république...)</p>	<p>République quinquennat réformes de la constitution (2008)</p> <p><b>L'approfondissement de la décentralisation (PPO) :</b> un moyen de rapprocher les citoyens de la vie politique ?</p>	<p>Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, lu et vécu.</p> <p>Mettre un événement ou une figure en perspective (par exemple : une réflexion sur les élections de 2002 : crise , charnière ou révélateur d'une évolution?)</p>
<p>La société française poursuit ou revendique sa libéralisation</p> <p>(2h)</p>	<p>Des réformes « sociétales » répondent à des demandes de la société pour la reconnaissance ou la défense de droits (il ne s'agit pas seulement d'initiatives des autorités, comme pourrait le laisser entendre une simple énumération des lois). Elles</p>	<p>Libéralisme(s), libéralisation</p> <p>Laïcité, lois de 2004 et 2010, charte de 2013</p> <p>Parité</p> <p>Pacs, loi de 2013,</p>	<p>Tous ces domaines ne pouvant être approfondis en Histoire, il est possible de les aborder en <b>EMC</b> sur la question de la</p>

prolongent, sans les achever, des mouvements sociaux anciens. Elles peuvent générer des crispations mais semblent finalement admises par la société (ce qui n'exclut pas la poursuite des débats) .  
La laïcité, définie essentiellement en 1905, revient régulièrement dans l'actualité.  
**La parité hommes/femmes (PPO)** (dans les domaines politique et professionnel) est une exigence croissante.  
L'extension de droits à des « minorités » (unions, procréation, débat sur le droit de vote des étrangers...)  
Ainsi que les nouvelles questions posées par Internet et les réseaux sociaux ou la bioéthique.

LGBT

démocratie (« principes et fondement », « faire vivre et repenser la démocratie »).

